

02

5 minutes pour comprendre : les Contrats d'interruptibilité



Contrat d'interruptibilité

- 1. Signataires du Contrat :** GRDF et le titulaire du contrat de fourniture de gaz du site.
- 2. Conditions pour pouvoir souscrire un contrat d'interruptibilité :**
 - Télé relevé quotidien (fréquence JJ) ;
 - CAR du PDL supérieure à 5 GWh/an ;
 - Capacité d'acheminement supérieure à 40 MWh/an ;

Le contrat est résilié de plein droit si une de ces conditions cesse d'être satisfaites.
- 3. Modalités :** choix d'une consommation journalière plafond (CPL) pour l'année qui va du 1^{er} avril N au 31 mars N+1 (sans possibilité de modification en cours d'année). Pendant toute l'année, la CPL doit être inférieure d'au moins 40 MWh/jour à la capacité d'acheminement souscrite.
- 4. Engagement du site :** faire baisser sa consommation en dessous de cette CPL en moins de 24 heures si GRDF le lui demande (ordre d'activation).
- 5. Le contrat d'interruptibilité est valable entre le 1^{er} avril qui suit sa date de signature et le 31 mars de l'année suivante.** Il peut être reconduit 3 fois au plus.

Contrats d'interruptibilité

1. Modalités de souscription pour le client :

- Saisir les informations sur le portail de GRDF, les valider, et signer le contrat électroniquement ;
- Réussir un test d'activation à blanc (réalisé courant avril). La réussite au test conditionne l'agrément par GRDF tel que prévu dans l'arrêté du 17 décembre 2019 relatif à l'interruptibilité de la consommation de gaz naturel

2. Modalités d'Agrément (Test à blanc) :

- Envoi par GRDF d'un SMS et d'un Mail à chacun des 2 « contacts sites » désignés dans le contrat. Ils doivent y répondre sous 12h, sinon relance par GRDF ;
- Si aucun des deux contacts n'a répondu 12h après la relance, le contrat n'est pas validé par GRDF.

3. Modalités de reconduction :

- Le client doit la demander sur le portail chaque année en février ou mars, et modifier si besoin la consommation plafond à cette occasion ;
- Après demande de reconduction, un nouveau test d'activation à blanc est réalisé. Sa réussite conditionne l'agrément par GRDF et donc la reconduction du contrat.

**Nous vous remercions beaucoup de votre attention
et restons à votre disposition pour toutes questions**